

2h heures 21.05.08

Yvonand, accusé de freiner le solaire

ÉNERGIE

Deux conseillers communaux regrettent que la Municipalité impose une enquête complète pour chaque panneau solaire excédant 8 m².

«Si le canton subventionne la pose de panneaux solaires, ce n'est pas pour financer leur mise à l'enquête.» Lundi soir, Line Schulé a dit sa rancœur à l'encontre de la Municipalité d'Yvonand. «En matière de soutien à l'énergie solaire, notre exécutif est l'un des plus restrictifs du canton», a également lancé la conseillère communale socialiste, lundi lors de la séance du législatif.

Avec son camarade Michel Burnand, elle a cosigné une interpellation reprochant aux autorités de «décourager l'utili-

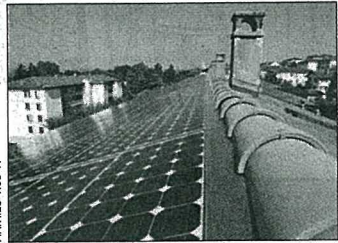
sation de l'énergie solaire sur le territoire communal», en imposant une mise à l'enquête complète pour tout projet de panneaux excédant 8 m².

Or, depuis le 1er mars, la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) permet aux communes d'encourager l'utilisation du solaire en allégeant, par exemple, la procédure d'enquête. Selon Luis Mar-

cos, architecte au Service de l'environnement et de l'énergie, cette nouvelle disposition est passée inaperçue dans bien des localités. «Toutefois, il est normal que les communes puissent garder leurs compétences afin d'éviter les mauvaises surprises», tempère-t-il.

Procédure pas simplifiée...

A Yvonand, Line Schulé et son mari n'ont pas bénéficié d'une procédure simplifiée lorsqu'ils ont décidé de poser 32 m² de panneaux solaires sur leur toit. Le syndic Bernard Michoud s'explique: «Une enquête complète a certes été demandée, mais nous avons quand même fait des efforts, se défend-il. Par exemple en renonçant à faire intervenir le géomètre communal.»



MATHIEU ROD-A

Les panneaux solaires excédant 8 m² nécessitent une mise à l'enquête complète.